
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 20 décembre 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Suzie Miron, conseillère associée
M. Alex Norris, conseiller associé
M. Craig Sauvé, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 1958

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 décembre 2017, en y retirant les articles 12.001 à 12.006 ainsi que l'article 30.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 1959

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 10 janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 1960

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 10 janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 1961

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE17 1962

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 29 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE17 1963

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE17 1964

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Confidenciel Déchiquetage de documents inc. (CE12 2023), pour les services sur demande, de déchiquetage de documents confidentiels et de destruction de divers documents et supports, pour une période additionnelle d'un an, du 9 janvier 2018 au 8 janvier 2019, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 12-11853;
- 2- d'imputer ces dépenses mixtes de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1175085003

CE17 1965

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure deux ententes-cadres, pour une durée de 24 mois, pour la fourniture de services professionnels en estimation de coûts de construction;
- 2- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les contrats et les sommes maximales inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16434 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Firme	Somme maximale taxes incluses	Délai maximal	Contrat
Legico-CHP inc	210 289,28 \$	24 mois	1
GLT+ inc	133 658,44 \$	24 mois	2

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1171009024

CE17 1966

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'exercer l'option de prolongation de douze mois du contrat accordé à Keops Technologies inc. (CG15 0707), rétroactivement au 25 novembre 2017, pour des services professionnels en automatisation, informatique industrielle et télécommunication pour la plateforme Plant Information (PI) du Service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1176758001

CE17 1967

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 306 631,79 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels et des incidences liés aux travaux de maintien d'actifs dans le cadre du projet de déménagement des effectifs de l'hôtel de ville vers l'édifice Lucien-Saulnier;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Beaupré Michaud et Associés Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0192), majorant ainsi le montant total du contrat de 746 061,28 \$ à 928 871,53 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1177619005

CE17 1968

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de ratifier l'entente intervenue (cadre de collaboration) entre le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et la Ville pour la préparation des plans et devis et la réalisation de travaux des ouvrages municipaux, dans le cadre du projet Turcot;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 10 000 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation par le MTMDET des travaux demandés par la Ville de Montréal;
- 3 - d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer tout document déposé par le MTMDET pour paiement de ces travaux, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1175843001

CE17 1969

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier l'entente intervenue entre le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales, dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, pour une somme maximale de 4 200 000 \$, et approuver le document intitulé « Marché »;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1177287001

CE17 1970

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société québécoise des infrastructures un immeuble sis au 4051-4055, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour le prix de 1 036 300 \$, plus les taxes applicables, à des fins de maison de chambres;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1176337001

CE17 1971

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal confie l'exploitation d'un stationnement tarifé d'une capacité approximative de 176 places, situé au 1199, rue Peel, pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 1^{er} février 2018, à Gestion 1001 Dominion Square inc., moyennant une recette totale de 565 700 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1175323010

CE17 1972

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant une somme de 12 000 \$ aux organismes, ci-après désignés, pour leurs demandes soumises dans le cadre de la 2^e date de tombée en 2017 et de la récurrence de leurs projets sélectionnés en 2015 et 2016, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de leurs activités dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau :

**Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau
2^e date de dépôt en 2017
Répartition du soutien financier**

Activités	Demandeur	Soutien recommandé
Volet 1 - Activités de plein air		
Voile-aviron dans l'archipel de Montréal	Jeunes Marins Urbains	5 000 \$
	Sous total	5 000 \$
Volet 2 - Activités événementielles		
Défi canot à glace Montréal	Héritage maritime Canada	5 000 \$
La Fête de la Rivière	La Route de Champlain	2 000 \$
	Sous total	7 000 \$
	Total	12 000 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1177757002

CE17 1973

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 53 000 \$, aux 3 organismes ci-après désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, en vertu du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2017-2018, dans le cadre de la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Montréal pour la période 2017-2018 :

Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal 2017-2018

Organisme	Projet	Montant recommandé
Château Ramezay – Musée et site historique de Montréal	« Vert » le Vieux-Montréal - Animation et circuit découverte	10 000 \$
	Suivez le chef! La gastronomie d'hier à aujourd'hui	8 000 \$
	Pagaie à travers les époques (place Jacques-Cartier)	15 000 \$
Musée Marguerite-Bourgeoys	Le quartier Bonsecours, pas à pas	10 000 \$
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal - Pointe-à-Callière	Les Symphonies portuaires de Pointe-à-Callière	10 000 \$
	Total :	53 000 \$

- 2- d'approuver les 5 projets de convention entre la Ville et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1171183004

CE17 1974

Il est

RÉSOLU :

d'attester que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités qui s'appliquent à elle issues du « Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 »;
- 2- s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- 3- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- 4- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 5- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 6- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1171158006

CE17 1975

Vu la résolution CA17 090296 du conseil d'arrondissement d'Achats-Cartierville en date du 21 novembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la nomination de la mairesse d'arrondissement, madame Émilie Thuillier, à titre de représentante élue de l'arrondissement d'Achats-Cartierville, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et des arrondissements d'Achats-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1171388010

CE17 1976

Vu la résolution CA17 22 0476 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 5 décembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la nomination de monsieur Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1177010019

CE17 1977

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'utilisation du montant reçu pour couvrir certains frais de la Conférence de l'Observatoire international de la démocratie participative, tel que résolu lors de la séance du comité exécutif du 30 août 2017 (CE17 1515);
- 2- d'autoriser en conséquence une augmentation de 41 318 \$ des budgets en revenus et en dépenses d'exploitation de l'Office de consultation publique de Montréal pour l'année 2017;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1171079014

CE17 1978

Vu la résolution CA17 25 0401 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 29 novembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'augmenter la dotation revenus-dépenses de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de rembourser les dépenses encourues entre 2016 et 2018 au montant de 164 394 \$, taxes incluses, par la réserve du passif environnemental, pour le volet de la réhabilitation environnementale dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne;
- 2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1174950010

CE17 1979

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le budget 2018 de BIXI Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1174368012

CE17 1980

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de payer la somme de 229 763,41 \$ majorée d'un intérêt quotidien de 28,75 \$, à partir du 24 novembre 2017 à l'ordre de Arsenault & Lemieux en fidéicommiss;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M^e Myrtho Adrien, de la Direction des affaires civiles, ledit chèque;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1176684003

CE17 1981

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 12 du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), l'ordonnance no 2 jointe au dossier décisionnel afin de déterminer une nouvelle période de validité et de prévoir le renouvellement des permis;
- 2- d'édicter, en vertu de l'article 120 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065), l'ordonnance no 10 jointe au dossier décisionnel afin de déterminer le tarif pour cette période.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1170335005

CE17 1982

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060), l'ordonnance no 7 jointe au présent dossier décisionnel relative à la période de validité du permis spécial de garde d'un chien de type Pitbull et à la modification de la définition de chien interdit et des mesures transitoires applicables.

La conseillère Laurence Lavigne Lalonde dépose le rapport de l'organisme Cheval-Cheval intitulé « Étude de faisabilité Montréal Cheval ».

Adopté à l'unanimité.

40.002 1175086004

CE17 1983

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement du régime de prestations surcomplémentaires de retraite des cadres de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1176335005

CE17 1984

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 69 950 805 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1170649007

CE17 1985

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 160 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes 2018-2020 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1177233010

CE17 1986

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt » afin de déléguer au trésorier et directeur du Service des finances ainsi qu'au trésorier adjoint et directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite et trésorier adjoint :

- le pouvoir d'approuver des offres d'emprunt d'un montant maximal de 1 500 000 000 \$ CA pour l'année 2018 et portant intérêt à un taux n'excédant pas le taux de rendement des obligations du gouvernement du Québec, plus 100 points de base (1,00 %), sous réserve de l'approbation des conditions d'emprunt par le ministère des Finances du Québec;
- le pouvoir d'autoriser une dépense nécessaire ou utile aux fins de donner plein effet au présent règlement.

Le trésorier et directeur du Service des finances ou le trésorier adjoint et directeur du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite devra transmettre au comité exécutif les rapports prévus sur l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du présent règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1171629006

Règlement RCE 17-005

CE17 1987

Vu la résolution CA17 27 0451 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 5 décembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion et présentation le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 1 361 710 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1170603010

CE17 1988

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur les modifications réglementaires au Faubourg Contrecoeur – Projet de règlement P-07-017-1.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1171079015

CE17 1989

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de mission suite à la participation de la mairesse de la Ville de Montréal, Mme Valérie Plante, au Sommet nord-américain sur le climat qui s'est tenu à Chicago du 4 au 5 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1174834002

CE17 1990

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de mission suite au déplacement de la mairesse de la Ville de Montréal, Mme Valérie Plante, en Europe les 7, 8 et 9 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1174834003

Levée de la séance à 11 h

70.001

Les résolutions CE17 1958 à CE17 1990 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville